

Commerce sous vidéosurveillance



Ce commerce est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens.



Combien de temps sont conservées les vidéos et qui peut y accéder ?

Les images sont conservées pendant un mois. En cas d'incident, elles peuvent être visionnées par les agents de sécurité ou la direction du magasin.



Comment sont gérées vos données personnelles ?

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, consultez le site web du magasin : www.commerce.fr/politique-donnees.



Comment exercer vos droits ?

Pour exercer votre droit d'accès aux images vous concernant, contactez (ou vos parents si vous êtes mineur(e)) [le délégué à la protection des données] : dpo@commerce.fr

En cas de problème, vous pouvez contacter la CNIL : www.cnil.fr/plaintes

VILLE PLACÉE SOUS VIDÉOPROTECTION

Ville placée sous vidéoprotection pour la sécurité des personnes et des biens.

Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le centre de supervision urbain.



Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour obtenir plus d'information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à dpo@abcd.fr ou à l'adresse postale suivante : XXXX.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur le site de la commune – Rubrique « Politique de protection des données »

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur cnil.fr/plaintes